

1. Qui est HandiEM ?



→ UNE ASSOCIATION PARITAIRE ENGAGÉE !

En créant en 2010 HandiEM (Handicap Entreprises du Médicament), les partenaires sociaux et les Entreprises du Médicament (LEEM), affichent pour la première fois en France, à travers un accord de branche, la volonté d'une politique sectorielle de maintien et de développement de l'emploi des personnes handicapées.

L'association HandiEM, à gestion paritaire, est pilotée par un conseil d'administration composé de représentants des organisations syndicales, de salariés et de représentants des entreprises du médicament. Un bureau et un conseil d'administration assurent notamment le suivi de ses engagements.

Elle a la responsabilité de faire tenir collectivement

quatre engagements principaux :

1. recruter, d'ici 2025, au moins 900 contrats de personnes en situation de handicap ;
2. professionnaliser les parties prenantes ;
3. contribuer au maintien dans l'emploi des collaborateurs handicapés ;
4. développer les relations avec le secteur adapté et protégé.

En quelques chiffres



- Association à but non lucratif créée en 2010
- 4^e accord handicap agréé de 2023 à 2025
- 260 entreprises et + de 72 000 salariés concernés
- + de 250 référents handicap nommés dans les entreprises de la branche
- 2565 contrats signés depuis 2010
- ↗ taux d'emploi direct : 1,35 en 2010 à 4,01 en 2021 !

3. Quelle valeur ajoutée ?

→ UN SERVICE PERSONNALISÉ, UN SOUTIEN D'EXPERT !

+ Une éthique

Sa connaissance de la branche, des métiers des Entreprises du Médicament, de l'éthique de la profession, en font un partenaire qualifié qui connaît les contraintes de ses interlocuteurs.

+ Une réactivité permanente

L'équipe d'HandiEM accompagne les entreprises dans la durée. Elle répond rapidement dans l'instruction et le traitement des demandes de financement.

+ Une solidarité et un engagement sans réserve

- HandiEM anime une communauté de professionnels qui partagent les mêmes objectifs, les mêmes informations, les mêmes valeurs.
- Cette communauté est stimulée par un engagement fort et dispose de moyens de partage d'expérience, notamment à travers des clubs ou des événements facilitant les rencontres entre pairs.

4. Qui contacter ?



Pour toute question concernant l'association :

01 75 77 54 51

contact@handiem.org



© HandiEM décembre 2023 - Rédaction : Buxys et Sabooj
Direction artistique et réalisation : Sabooj
Impression : Soluc'EA



HANDIEM EN 4 QUESTIONS

HANDIEM
Handicap Entreprises du Médicament

www.handiem.org

2. Quelles sont les missions de HandiEM ?

→ UN RÔLE FÉDÉRATEUR DE LA BRANCHE PROFESSIONNELLE UNE OFFRE DE SERVICES ADAPTÉE, RÉACTIVE ET OPÉRATIONNELLE

Dans le cadre de l'accord de branche sur l'emploi des personnes handicapées dans les entreprises du médicament, HandiEM :

- pilote la réalisation des objectifs de l'accord ;
- collecte et mutualise la contribution handicap ;
- aide les référents handicap à mener à bien leur politique handicap dans les quatre champs d'action de leur mission quotidienne :
 - le recrutement ;
 - le maintien dans l'emploi ;
 - le recours au secteur du travail protégé et adapté ;
 - la mobilisation et la sensibilisation des parties prenantes de l'entreprise (direction, managers, collaborateurs...);
- développe le maillage du réseau des 250 référents handicap avec les acteurs de l'insertion des territoires et de la formation.



→ HANDIEM COLLECTE, CONTRÔLE ET AIDE À L'OPTIMISATION DES FONDS COLLECTÉS



- HandiEM collecte pour l'ensemble des entreprises couvertes par l'accord, la contribution handicap. À ce titre, HandiEM :
 - organise des ateliers pratiques à destination des personnes en charge de la saisie en DSN ;
 - propose une hotline toute l'année pour répondre aux questions techniques sur la DOETH (Déclaration annuelle obligatoire d'emploi des travailleurs handicapés) ;
 - met à disposition un outil de saisie en ligne des indicateurs de la DOETH pour faciliter la déclaration en DSN ;
 - contrôle l'adéquation des calculs et de la contribution versée à HandiEM avec la DOETH.
- HandiEM gère et mutualise la contribution handicap des entreprises concernées par l'accord ;
 - instruit les dossiers de demandes de financement, les valide et assure leur règlement avec un service de subrogation (bilans professionnels, études ergonomiques, formations, recours à des conseils d'experts...);
 - conseille et accompagne les entreprises pour des situations individuelles et collectives qui nécessitent un avis « expert ».

→ PILOTAGE STRATÉGIQUE ET MISE EN ŒUVRE OPÉRATIONNELLE



HandiEM accompagne les référents handicap dans leur mission :

- conseille à l'élaboration et à la mise en œuvre de la feuille de route de leur politique handicap d'entreprise ;
- accompagne dans la mobilisation du Comité de direction et de toutes parties prenantes ;
- guide les référents handicap vers des partenaires adaptés ;
- met à disposition des entreprises, des outils d'information, de sensibilisation sur le thème de l'emploi et du handicap (kakémonos, brochures d'information, films, conférences et ateliers de sensibilisation, affiches, objets promotionnels...);
- conçoit et propose des cycles de formation pour les référents handicap et leurs relais, membres des instances représentatives du personnel, managers, experts RH, acheteurs, équipes de direction, etc.

HandiEM soutient les entreprises concernées par l'accord de branche. Ses missions sont partagées et relayées localement par les référents handicap.



Faisons pousser
les initiatives